



[REPLAY FRANCEINFO] Marylise Léon (CFDT) : la CFDT va déposer un recours au Conseil d'État contre la réforme de l'allocation-chômage

Le mardi 5 octobre est marqué par une journée d'action syndicale faisant suite à l'appel de la CGT, FO, Solidaires, FSU, ainsi que les organisations de jeunesse Fidl, MNL, UNEF et l'UNL. La CFDT n'en fait pas partie : *"on est plutôt adeptes des actions avec des objectifs précis,"* explique Marylise Léon, secrétaire générale adjointe de la CFDT et invitée de Jean-Paul Chapel.

Le premier syndicat de France reste opposé à la réforme de l'allocation-chômage, jugée *"profondément injuste."* D'après l'Unédic, la réforme affectera 1 150 000 chômeurs, avec une baisse de 17 % en moyenne de leur allocation. *"Pour les plus précaires, les baisses sont les plus importantes,"* déplore Marylise Léon. *"Quelqu'un qui gagne 880 € par mois verra son allocation calculée à hauteur de 620 €,"* détaille-t-elle. Selon Marylise Léon, le gouvernement utilise la réforme pour faire des économies à hauteur de 2 milliards d'euros par an. *"Quand on n'augmente pas les recettes, les économies sont faites par la baisse des allocations,"* souligne-t-elle.

"On va déposer un recours au Conseil d'État," annonce Marylise Léon. L'argument de la CFDT repose sur deux principes. *"La conjoncture économique n'est pas toujours propice à ce que type de réforme entre en vigueur. La réforme demeure injuste, il y a une vraie différence de traitement entre les demandeurs d'emploi,"* soutient la secrétaire générale adjointe de la CFDT, qui espère pouvoir suspendre la réforme de l'assurance-chômage.

Nicolas Kwant france info France Télévisions



Liens utiles

[Marylise Léon \(CFDT\) : la CFDT va déposer un recours au Conseil d'État contre l...](#)